

L'Enseignement secondaire dans l'Académie de Caen à la fin du XIXe siècle.

Numéro d'inventaire : 2001.03523

Auteur(s) : Jean-Claude Marquis

Type de document : article

Éditeur : Centre Régional de Documentation Pédagogique [] (Rouen [])

Date de création : 1977

Description : Feuilles agrafées.

Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Article extrait des "Cahiers d'Histoire de l'Enseignement". N°4. 1976. Académie de Rouen. Annales du Centre Régional de Documentation Pédagogique de Rouen. []

Mots-clés : Travaux d'histoire de l'éducation, histoire de l'éducation

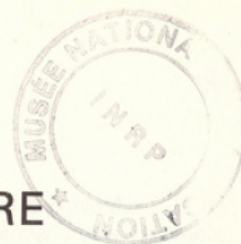
Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 91-95



L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DANS L'ACADEMIE DE CAEN A LA FIN DU XIXe SIECLE

Cet article tire, pour une bonne part, sa substance des rapports des inspecteurs d'académie normands, du recteur Zévort lui-même, et surtout du rapport de synthèse établi par Marie-Cardine, inspecteur d'académie de Seine-Inférieure. Ce document fut présenté au Conseil académique de Caen, dans sa session de juin 1899 (1). Il traite de l'état de l'enseignement secondaire masculin public de 1879 à 1899 et de l'enseignement secondaire libre de 1854 à 1899. Digne d'intérêt à plus d'un titre, ce rapport fait le point des difficultés nombreuses que rencontre alors l'enseignement secondaire. Il s'étend longuement sur le baccalauréat, qui soulevait déjà bien des problèmes! (alors que l'on a que trop tendance à croire, au travers des multiples réformes, que la remise en question de ce vieil examen est récente) (2).

En 1879, l'académie compte sept lycées et vingt et un collèges. En 1899, il y a huit lycées et dix-huit collèges (le lycée supplémentaire est celui de Cherbourg : le collège a été érigé en lycée en 1886) (3).

Six mille cinq cent cinquante et un élèves fréquentent les établissements secondaires publics en 1879 (3826 pour les lycées, 2725 pour les collèges). En 1898, le total descend à 5226 (3331 pour les lycées, 1895 pour les collèges).

La diminution du nombre d'élèves est donc sensible, et elle est d'ailleurs beaucoup plus accentuée pour les externes. Elle touche surtout l'enseignement classique, un peu moins l'enseignement moderne. A quoi faut-il attribuer cette désaffection des établissements publics?

Les raisons avancées sont multiples et de valeur inégale. La dépopulation de l'académie, et en particulier des régions agricoles pauvres, est d'abord mise en accusation (mais elle affecte peu un département riche comme la Seine-Inférieure). On incrimine la crise agricole de 1883, et surtout l'augmentation des prix de pension et des études à partir de 1890. Des cultivateurs aisés, des industriels qui autrefois envoyaient leurs enfants au lycée (même lorsqu'ils étaient peu doués, mais du moins avaient-ils le mérite de maintenir les effectifs!) hésitent maintenant.

De nombreux changements de programmes ont pu inquiéter les familles, et ne parlons pas des réformes qui se déposent en strates successives. A entendre l'inspecteur d'académie de l'Eure, une nouvelle réforme est engagée sans attendre les résultats de la précédente. Rien de nouveau sous le soleil!

Le développement des écoles primaires supérieures est également mis en cause. Les E.P.S. attirent les enfants de la bourgeoisie moyenne car elles préparent à des carrières industrielles et commerciales. Leur prospérité a été assurée par un personnel de valeur. Par ailleurs, plus décentralisées, elles coûtent moins cher aux familles, supprimant souvent les problèmes d'internat. Et de toute manière, selon l'inspecteur d'académie de la Manche, si les E.P.S. étaient seules à profiter de la baisse des effectifs de lycées ce serait un bien. Car ainsi les élèves ne quitteraient pas l'enseignement public, les lycées garderaient l'élite, et pourraient ainsi préparer aux carrières libérales (qui sont déjà bien encombrées : ainsi les établissements libres ne peuvent produire que des déclassés).

Mais c'est surtout la concurrence de l'enseignement secondaire libre qui est considérée comme raison primordiale de la baisse des effectifs. La propagande menée dans les journaux conservateurs et catholiques n'y est peut-être pas étrangère. Les établissements secondaires libres s'intéressent surtout à l'enseignement classique, et il faut noter que les cours congréganistes se développent aux dépens des établissements libres laïques. Le clergé est ainsi accusé de vouloir détourner les enfants de l'enseignement public, et de pratiquer pour cela une véritable chasse aux élèves, en disposant d'un excellent réseau, fourni notamment par les curés et les familles catholiques.

Il est vrai que les inspecteurs d'académie, de leur côté, ont lancé de nombreux appels aux instituteurs, ceux de la Seine-Inférieure notamment, par l'intermédiaire des bulletins départementaux de l'instruction primaire, pour qu'ils envoient leurs meilleurs élèves dans les lycées.

On accuse même les petits séminaires d'être détournés de leur but. Mieux installés que les lycées d'Etat, ils ne préparent plus à la prêtrise, mais aux écoles de l'état et même aux carrières commerciales et industrielles ! et que dire des frères des écoles chrétiennes qui ont oublié la règle fondamentale de leur ordre, et qui sont maintenant à la tête d'établissements secondaires !

Et comble de malchance, selon l'inspecteur d'académie de l'Eure, des bourses « nombreuses » ont été accordées aux enfants des classes populaires. Cette « promiscuité » répugne aux aristocrates qui se tournent alors vers l'enseignement congréganiste !

Devant cette situation difficile, comment réagir ?

Une des raisons premières du succès des établissements libres vient du fait qu'ils jouissent d'une autonomie absolue, qu'ils sont fortement organisés comme les ordres religieux, et surtout que le corps professoral y connaît une stabilité certaine (seuls les décès et les retraites peuvent le rompre). Les professeurs vivent dans l'établissement.

Au contraire, dans les lycées, les mutations sont fréquentes. Il est bien sûr difficile de revenir au système napoléonien du célibat obligatoire pour les professeurs ! Mais plusieurs inspecteurs d'académie déplorent le fait que les maîtres ne se mêlent pas assez de la vie des établissements scolaires. Et certains verraient d'un bon oeil une sorte de fusion entre le corps professoral et celui des répétiteurs. Les professeurs surveilleraient quelques études et quelques promenades, les répétiteurs donneraient certains cours, ce qui leur permettrait de mieux s'initier à la pédagogie. Tous y gagneraient en influence. Cela paraît cependant difficile à réaliser pour Marie-Cardine, d'autant plus que de nombreux répétiteurs bénéficient de l'externement et en fait mènent une vie semblable à celle des professeurs.

On estime également que le pouvoir des proviseurs et des principaux est trop restreint. On suggère donc de laisser plus de liberté aux chefs d'établissements pour l'organisation des études, et même pour le choix des répétiteurs.

Des entreprises pédagogiques pourraient même être tentées, par exemple en organisant des classes fortes et des classes faibles, en créant des cours spéciaux de français, d'anglais, etc.

Pour accroître le pouvoir des proviseurs on envisage la possibilité de mettre à leur disposition une somme d'argent suffisamment forte, destinée à venir en aide aux enfants doués, mais de milieux modestes et dont les parents répugnent à solliciter des bourses.

L'auteur du rapport déplore le peu d'importance des assemblées mensuelles de professeurs. Bien souvent elles ont cessé de se réunir, et devant l'inanité de leurs vœux, elles sont apparues comme des corvées par les participants.

Plusieurs inspecteurs d'académie sont favorables à la création de sortes de comités de patronage (à l'image de ce qui existait alors pour les E.P.S.). Composées de membres d'associations

une place plus grande aux sciences et aux langues vivantes. Cependant plusieurs écueils sont à éviter. Ainsi, il ne faut pas en revenir à l'ancien enseignement spécial (ce serait une « contrefaçon » des E.P.S.). Il n'est pas question non plus de fusionner avec l'enseignement primaire supérieur. Ce dernier fonctionne bien, on ne peut donc pas le toucher. D'ailleurs, dans les villes comptant une E.P.S. et un collège qui recrute difficilement, il vaut mieux fermer ce dernier.

De toute manière, la ségrégation sociale s'y oppose : les E.P.S. sont gratuites, les lycées sont payants. Ces établissements ne touchent pas les mêmes milieux. Et l'on estime que les lycées ne sont pas armés pour préparer à la vie professionnelle active. Pas question d'en faire des sortes d'écoles d'apprentissage, ce qui affaiblirait encore le recrutement et abaisserait le niveau des études.

Car il ne faut pas oublier que le lycée est le milieu naturel où se recrute la future élite. C'est « une pépinière de fonctionnaires, d'avocats, de professeurs, de médecins ou d'officiers ».

Pour assurer la promotion de l'enseignement moderne, bien distinct du classique, et considéré comme inférieur, on recommande l'abaissement des prix de pension et de la rétribution scolaire, et également une diminution de la durée des études.

L'inspecteur d'académie de l'Orne propose un système sélectif rigoureux : tout d'abord un enseignement commun (français, mathématiques, sciences, histoire-géographie) puis une sélection impérieuse permettant à une élite restreinte de goûter aux délices du latin et du grec, le plus grand nombre étant orienté vers l'enseignement moderne. D'autres préconisent le retour aux études telles qu'elles existaient avant 1890 : un cycle s'étendant sur trois ans, couronné par un certificat d'études, et un nouveau cycle de deux ans s'achevant par le baccalauréat.

On est beaucoup plus évasif sur la question des programmes. Certes, on s'accorde à les trouver surchargés. Mais comment faire autrement pour produire des têtes bien pleines ! Le rapport repousse avec indignation l'idée de rendre certains enseignements facultatifs, car on pense que ce serait les supprimer.

Reste l'épineuse question du baccalauréat, « cette institution qu'il est aussi difficile de renverser que de défendre ». Le vieil examen, réglementé en 1808 par Napoléon, et bien modifié depuis, n'a pas fini de poser des problèmes et des interrogations !

Que reproche-t-on essentiellement au baccalauréat ? Tout d'abord d'être un examen dont les connaissances sont avant tout fondées sur la mémoire. Il « étouffe la culture de l'esprit » et ne donne que « l'illusion d'un savoir ». Mais tout cela n'est pas perçu par les familles : être reçu au baccalauréat flatte l'amour-propre des parents.

Ensuite, le baccalauréat est aléatoire. En effet, les élèves sont examinés par des professeurs de l'enseignement supérieur. Or beaucoup sont bien éloignés des contingences de l'enseignement secondaire (où la plupart n'ont d'ailleurs jamais enseigné). Si bien que « la part faite à la chance est relativement considérable ».

Il y a bien les « livrets d'études », mais ce n'est qu'une « illusion généreuse », car les examinateurs n'ont guère confiance et manquent de temps pour les consulter !

Cependant, malgré tous ses défauts, il apparaît que le baccalauréat ne peut être supprimé aisément. Il est en effet la clé qui ouvre les portes de nombreuses administrations. Et les établissements libres s'en réjouiraient : ils pourraient ainsi délivrer des certificats équivalents au baccalauréat, et sans contrôle.

Se référant aux suggestions de ses collègues, l'inspecteur d'académie de la Seine-Inférieure propose des solutions d'avant-garde. Un premier examen serait situé à la fin de la quatrième année. Le jury serait constitué par les professeurs de la classe, ceux de la classe supérieure, et présidé par un